SYNTHESE

Infertilité : exploration en première intention

Adoptée par le Collège le 11 juin 2026

L'essentiel

L'infertilité correspond à l'absence de grossesse après 12 mois de rapports sexuels réguliers non protégés, en s'assurant de la survenue de rapports durant la période durant laquelle la femme est censée être la plus fertile.

- **L'entrée dans l'exploration d'une infertilité en première intention relève des soins primaires** et repose sur un repérage précoce par les médecins et les sages-femmes, avant orientation vers un médecin ou une équipe spécialisée en médecine de la reproduction.
- **Le bilan concerne les deux partenaires** car l'infertilité peut avoir une cause masculine, une cause féminine ou les deux. Elle doit être débutée :
  - après 12 mois sans grossesse ;
  - après 6 mois si la femme a plus de 35 ans ou l'homme plus de 45 ans ;
  - à tout âge s'il existe un facteur de risque (maladie, traitement, antécédents…).
- **Un entretien avec chaque partenaire permet de comprendre :** l'histoire du couple et de chaque partenaire ;les antécédents médicaux, chirurgicaux ; la fréquence et le contexte des rapports sexuels ; les comportements et les facteurs susceptibles d'altérer la fertilité, et de délivrer des conseils personnalisés.
- **Chez l'homme**, le premier examen recommandé est le spermogramme.
- **Chez la femme**, les examens recommandés incluent :
  - une évaluation endocrinienne pour confirmer l'ovulation et explorer une androgénie, une aménorrhée, des irrégularités du cycle le cas échéant ;
  - une recherche d'anomalies utérines ou endocavitaires, une mesure de la réserve ovarienne par échographie pelvienne endovaginale ;
  - une exploration de la perméabilité tubaire.
- **L'annonce des résultats est faite idéalement en présence des deux partenaires :**
  - faire la synthèse des investigations pratiquées chez chacun des partenaires ;
  - porter attention au retentissement psychologique de cette annonce ;
  - présenter le besoin d'orienter vers un médecin spécialisé en reproduction pour la poursuite des explorations de 2ème intention ou un parcours d'assistance médicale à la procréation (AMP).

Infertilité : exploration en 1re intention pour orienter la démarche diagnostique

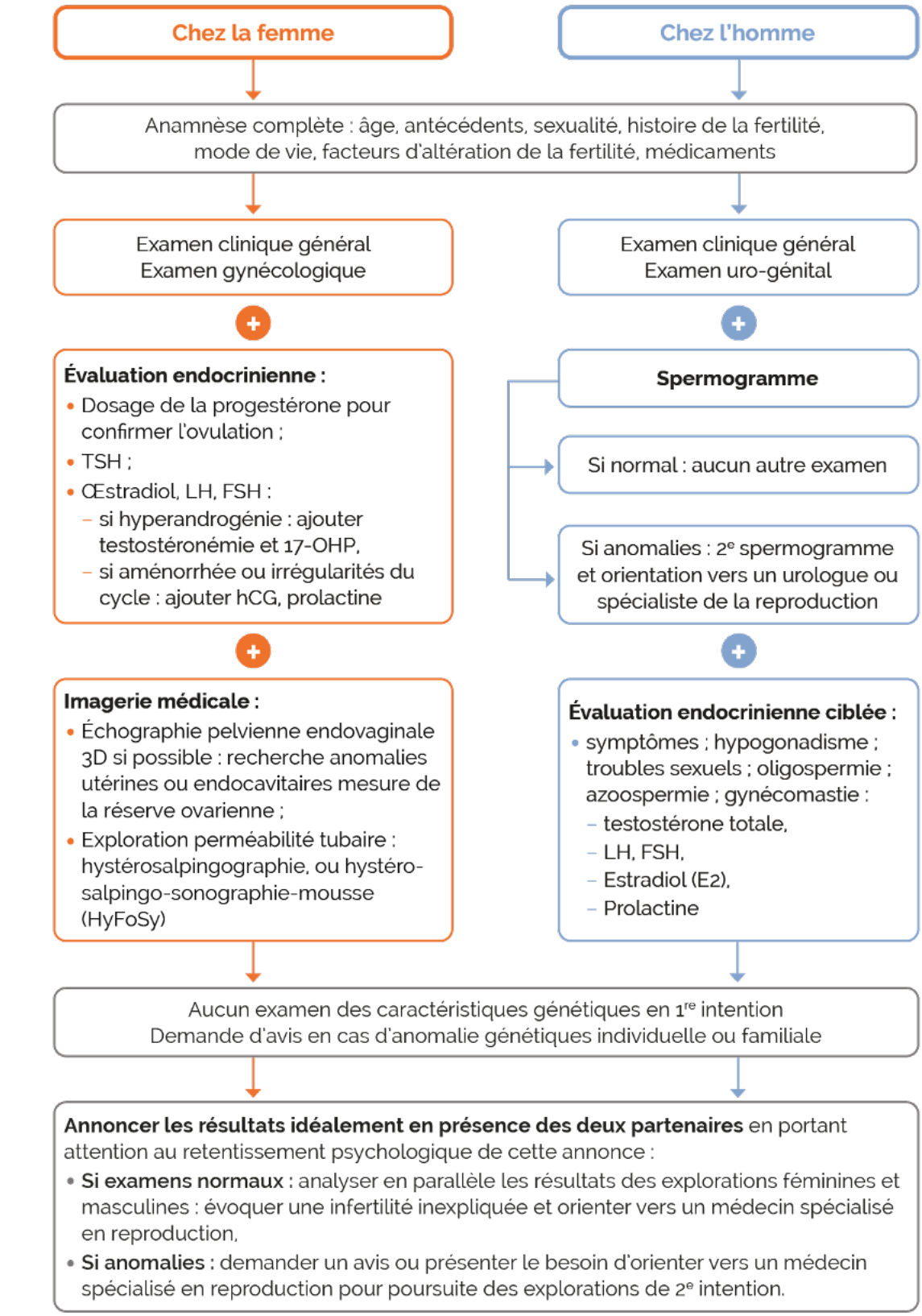

© Haute Autorité de santé – juin 2026

Ce document présente les points essentiels de la publication : **Infertilité : exploration en première intention, Recommandation pour la pratique clinique, juin 2026**
Toutes nos publications sont téléchargeables sur www.has-sante.fr

HAS HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ
Développer la qualité dans le champ sanitaire, social et médico-social